YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2007

DELIBERATION N° 2007/05/1233

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre souhaite revaloriser le site du Mémorial Départemental situé rue des Mazières à Evry,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 500 € à l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 16.5.2007
et de la publication le 16.5.2007
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

HÔTEL DE VILLE
Rue Charles de Gaulle – 91335 Yerres Cedex – Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire